

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Demande d'une aide régionale pour l'obtention d'un barnum à titre gratuit - DE_2025_024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une aide de la région est proposée aux communes afin d'obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m

Il explique les conditions pour l'attribution de ce barnum :

- Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région.
- Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.
- Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.
- Les communes devront venir récupérer le barnum dans une des 12 antennes de la Région situées dans chaque département.
- La Région veillera à une couverture uniforme du territoire régional.
- Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.
- Un seul barnum sera attribué par commune.
- Une demande doit être effectuée sur le site « aides.auvergnerhonealpes.fr »

Il propose au conseil municipal de solliciter l'aide de la région afin d'obtenir un barnum qui sera mis à disposition des associations de la commune

Après avoir délibéré le conseil DECIDE

- de solliciter l'aide de région pour l'attribution d'un barnum cédé à titre gratuit
- d'autoriser le maire à effectuer toutes démarches nécessaires afin de pouvoir obtenir ce Barnum

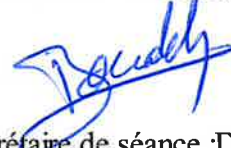
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié